

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

**Séance du 12 novembre 2014**

L'an deux mille quatorze et le 12 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

### **Présents :**

Romain ARPIN-PONT, Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Jannick PEYRAVERNEY, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

### **Absents / excusés :**

Nathalie RANDON

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré dix-huit conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

Présentation « Énergies Nouvelles » par MM. François TRABUCCO et Fabien GOUZENNES de la société VSB Énergies Nouvelles

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2014
- II. Demande de subvention auprès du SDE07 pour le remplacement de lampes mercure d'éclairage public pour l'année 2014. (Délibération n°1)
- III. Acquisition à l'euro symbolique par la commune de Boulieu-lès-Annonay de la parcelle cadastrée section AH n°348 située entre le lotissement « La Mazade » et le cimetière pour une superficie totale de 1067 m<sup>2</sup>. (Délibération n°2)

- IV. Suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 21/35<sup>ème</sup> suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 5 septembre 2014. (Délibération n°3)
- V. Fixation du montant de la gratification mensuelle concernant l'élève pris pour des travaux paysagers aux services techniques suite convention de stage de formation professionnelle. (Délibération n°4)
- VI. Ouverture de crédit 2015 en section d'investissement. (Délibération n°5)
- VII. Questions diverses

## **Présentation « Énergies Nouvelles » par MM. François TRABUCCO et Fabien GOUZENNES de la société VSB Énergies Nouvelles**

En préambule à la réunion, la société VSB Énergies Nouvelles présente son activité au Conseil Municipal. Suit une séance de questions/réponses.

Il est décidé d'inscrire une délibération spécifique à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### **I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2014**

Monsieur Jean-Pierre VALENTIN demande à reformuler comme suit son intervention restituée en page 8 du procès-verbal :

*« Monsieur Jean-Pierre VALENTIN demande, à titre indicatif, si le Conseil Municipal doit être systématiquement consulté sur l'évolution de carrière des fonctionnaires et s'il a statutairement la possibilité de s'y opposer. ».*

La modification est approuvée, le procès-verbal sera modifié dans ce sens.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2014 est approuvé **à l'unanimité**.

### **II. Demande de subvention auprès du SDE07 pour le remplacement de lampes mercure d'éclairage public pour l'année 2014. (Délibération n°1)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une directive européenne (2005/32/CE) va interdire la commercialisation des ballons fluorescents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Madame le Maire précise que sur les 349 foyers lumineux que possède la commune, 211 sont concernés par cette directive.

La disparition des ballons fluorescents s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'efficacité énergétique, désormais inhérente à l'éclairage public, subventionnée par le SDE07.

Madame le Maire signale que le remplacement des points lumineux devra s'échelonner sur plusieurs années, et propose au Conseil Municipal de demander une subvention au SDE07 pour l'année 2014 pour un montant de travaux de 30 000€HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à demander une subvention auprès du SDE07.
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer ces travaux et à signer toutes les pièces nécessaires à leur réalisation.

**III. Acquisition à l'euro symbolique par la commune de Boulieu-lès-Annonay de la parcelle cadastrée section AH n°348 située entre le lotissement « La Mazade » et le cimetière pour une superficie totale de 1067 m2. (Délibération n°2)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération est reportée et sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, en raison d'éléments manquants.

**IV. Suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 21/35<sup>ème</sup> suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 5 septembre 2014. (Délibération n°3)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 05 septembre 2014, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps non complet 21/35<sup>ème</sup> d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression correspond à la réorganisation des services et qu'il a été remplacé par un poste à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> autorisé par le Conseil Municipal du 09 juillet 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

**V. Fixation du montant de la gratification mensuelle concernant l'élève pris pour des travaux paysagers aux services techniques suite convention de stage de formation professionnelle. (Délibération n°4)**

Madame le Maire rappelle l'accord de principe qui a été accepté par le conseil municipal en date du 03/09/2014 concernant la gratification mensuelle pour l'élève pris pour des travaux paysagers aux services techniques suite convention de stage de formation professionnelle.

Cette gratification ne doit pas excéder 12,5 % du plafond horaire de sécurité sociale par mois, dans ce cas cette gratification ne sera pas soumise à une cotisation ni contribution, patronale ou salariale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une gratification mensuelle d'un montant de 150 € à cette personne à compter du mois d'octobre 2014 jusqu'en décembre 2014.

Madame Geneviève FAVERJON demande si le principe de rétroactivité sera appliqué pour le versement de cette gratification. Madame le Maire confirme que le versement de la gratification portera bien sur la durée totale du stage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette gratification mensuelle de (150 €) concernant cet élève sous convention de stage de formation professionnelle. Les crédits seront pris sur le budget principal de la commune.

## **VI. Ouverture de crédit 2015 en section d'investissement. (Délibération n°5)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant global autorisé représente 128 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, et répartir ces crédits comme suit :

- chapitre 21.....	58 450 €
- chapitre 23.....	70 000 €

## **VII. Questions diverses**

### **1° Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour demande d'une subvention de dédommagement suite aux intempéries d'octobre et novembre 2014. Cette demande de subvention passe par une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtention de cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## **2° Informations diverses**

- ✓ Planning de permanence des Élus pour la maison du Père Noël
- ✓ Inauguration de la maison du Père Noël et de la manifestation « De l'œuf à la plume » le 07/12 à 10h30
- ✓ Inauguration de la nouvelle Médiathèque de Davézieux le 15/11 à 10h30
- ✓ Projet Aménagement Bourgs Ruraux : visite du périmètre de réflexion dimanche 16/11 – RDV à 10h devant la Mairie + Mardi 18/11 : réunion de concertation
- ✓ Jeudi 20/11 : thé dansant à l'attention des aînés de la commune

### **Prochain conseil municipal :**

**Mercredi 10 décembre 2014 à 20h00 à Saint Clair**

**En présence des Conseils Municipaux des communes de Saint Clair et Savas**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 .